



# PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHONE-ALPES

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

### NUMERO SPECIAL

DU

17 juin 2011

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

**Arrêté n ° 2011-20 du 29 avril 2011** : Subdélégation de signature de M. Alain LOMBARD, directeur régional des affaires culturelles de Rhône-Alpes, attributions générales

**Arrêté n ° 2011-21 du 29 avril 2011** : Subdélégation de signature de M. Alain LOMBARD, directeur régional des affaires culturelles de Rhône-Alpes, pour la mise en œuvre des procédures relevant du code des marchés publics.

**Arrêté n ° 2011-22 du 29 avril 2011** : Subdélégation de signature de M. Alain LOMBARD, directeur régional des affaires culturelles de Rhône-Alpes, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes.

---

*Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site Internet :*  
**<http://www.rhone.gouv.fr>**

*Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité  
auprès des différents services concernés*

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales – 31 rue Mazenod – 69426 LYON Cedex 03  
Standard Préfecture : 04.72.61.60.60 – Fax : 04.78.60.41.37 - [http:// www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)

Arrêté n° 2011-20 du 29 avril 2011

**Objet :** Subdélégation de signature prise pour l'application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°11-008 du 13 janvier 2011 portant délégation de signature à M. Alain LOMBARD, directeur régional des affaires culturelles de Rhône-Alpes (attributions générales)

**Article 1** - En cas d'empêchement ou d'absence de M. Alain Lombard, directeur régional des affaires culturelles, subdélégation de signature est donnée à M. Bertrand MUNIN, directeur régional-adjoint des affaires culturelles et M. Laurent WILLEMANN, secrétaire général de la direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes, à l'effet de signer les avis, actes et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des affaires culturelles.

**Article 2** - En cas d'empêchement ou d'absence de M. Alain LOMBARD, directeur régional des affaires culturelles, de M. Bertrand MUNIN, directeur régional-adjoint des affaires culturelles et de M. Laurent WILLEMANN, secrétaire général de la direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes, subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer les avis, actes et correspondances dans la limite de leurs attributions et à l'exclusion des affaires revêtant une importance particulière à :

- Mme Dominique BAFFIER, conservatrice de la Grotte CHAUVET ;
- Mme Christine BAILLIET, responsable du fonctionnement des services ;
- Mme Marie BARDISA, conservatrice régionale des monuments historiques ;
- M. Michel BLIGNY, responsable des affaires européennes ;
- M. Dominique BOILLEY, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Savoie ;
- Mme Michèle BOUCHET-LACROIX, responsable du budget et de la comptabilité ;
- M. Pierre FRANCESCHINI, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine du Rhône ;
- M. Philippe GANION, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Ardèche ;
- M. Philippe GONZALES, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Loire ;
- M. Christophe GRANGE, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Ain ;
- Mme Jacqueline IBARRA, responsable des ressources humaines ;
- Mme Brigitte Jouve-VILLARD, conseillère parcours professionnels et formation ;
- M. Marc LEMARIE, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Savoie ;
- Mme Anne LE BOT-HELLY, conservatrice régionale de l'archéologie ;
- Mme Sophie LOUBENS, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Drôme ;
- Mme Hélène SCHMIDGEN-BENAUT, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Isère.

**Article 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BOILLEY, M. Christophe MARGUERON, adjoint au chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Savoie dispose d'une subdélégation de signature identique à celle accordée à M. Dominique BOILLEY.

**Article 4** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre FRANCESCHINI, Mmes Emmanuelle DIDIER et Florence DELOMIER-ROLLIN, adjointes au chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine du Rhône disposent d'une subdélégation de signature identique à celle accordée à M. Pierre FRANCESCHINI.

**Article 5** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Grange, Mme Emilie SCIARDET, adjointe au chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Ain, dispose d'une subdélégation de signature identique à celle accordée à M. Christophe Grange.

**Article 6** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc LEMARIE, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Savoie, Mme Louise BARTHELEMY-CONTY, adjointe au chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Savoie, dispose d'une subdélégation de signature identique à celle accordée à M. Marc LEMARIE.

**Article 7** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène SCHMIDGEN-BENAUT, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Isère, M. Jean-François VILVERT, adjoint au chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Isère, dispose d'une subdélégation de signature identique à celle accordée à Mme Hélène SCHMIDGEN-BENAUT.

**Article 8** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LE BOT-HELLY, M. Michel LENOBLE, adjoint à la conservatrice régionale de l'archéologie, dispose d'une subdélégation de signature identique à celle accordée à Mme Anne LE BOT-HELLY.

**Article 9** - L'arrêté portant subdélégation de signature n°2011-08 du 17 janvier 2011 est abrogé.

**Article 10** - Le directeur régional des affaires culturelles de Rhône-Alpes, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Pour le Préfet de région et par délégation  
Le directeur régional des affaires culturelles  
Alain LOMBARD

---

Arrêté n° 2011-21 du 29 avril 2011

**Objet :** subdélégation de signature prise pour l'application de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°10-483 du 2 décembre 2010 portant délégation de signature à M. Alain LOMBARD, directeur régional des affaires culturelles de Rhône-Alpes, pour la mise en œuvre des procédures relevant du code des marchés publics.

**Article 1** - En cas d'empêchement ou d'absence de M. Alain LOMBARD, directeur régional des affaires culturelles, subdélégation de signature est donnée à M. Bertrand MUNIN, directeur régional-adjoint des affaires culturelles et M. Laurent WILLEMANN, secrétaire général de la direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes, pour la mise en œuvre des procédures relevant du code des marchés publics.

**Article 2** - En cas d'empêchement ou d'absence de M. Alain LOMBARD, directeur régional des affaires culturelles, de M. Bertrand MUNIN, directeur régional-adjoint des affaires culturelles et de M. Laurent WILLEMANN, secrétaire général de la direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes, subdélégation de signature est donnée, pour la mise en œuvre des procédures relevant du code des marchés publics dans son domaine d'attribution à Mme Marie BARDISA, conservatrice régionale des monuments historiques.

**Article 3** - En cas d'empêchement ou d'absence de M. Alain LOMBARD, directeur régional des affaires culturelles, de M. Bertrand MUNIN, directeur régional-adjoint des affaires culturelles et de M. Laurent WILLEMANN, secrétaire général de la direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes, subdélégation de signature est donnée, pour la mise en œuvre des procédures relevant du code

des marchés publics dans son domaine d'attribution et pour des achats inférieurs à 4000€ HT à Mme Christine BAILLIET, responsable du fonctionnement des services.

Article 4 - L'arrêté portant subdélégation de signature n°2 011-09 du 17 janvier 2011 est abrogé.

Article 5 - Le directeur régional des affaires culturelles de Rhône-Alpes, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Pour le Préfet de région et par délégation  
Le directeur régional des affaires culturelles  
Alain LOMBARD

---

Arrêté n °2011-22 du 29 avril 2011

Objet : subdélégation de signature prise pour l'application de l'article 6 de l'arrêté préfectoral n°11-009 du 13 janvier 2011 portant délégation de signature à M. Alain LOMBARD, directeur régional des affaires culturelles de Rhône-Alpes, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes.

Article 1 - En cas d'empêchement ou d'absence de M. Alain LOMBARD, directeur régional des affaires culturelles, subdélégation de signature est donnée à M. Bertrand MUNIN, directeur régional-adjoint des affaires culturelles et M. Laurent WILLEMANN, secrétaire général de la direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes.

Article 2 - En cas d'empêchement ou d'absence de M. Alain LOMBARD, directeur régional des affaires culturelles, de M. Bertrand MUNIN, directeur régional-adjoint des affaires culturelles et de M. Laurent WILLEMANN, secrétaire général de la direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes, subdélégation de signature est donnée, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes et dans la limite de leurs attributions à :

- Mme Christine BAILLIET, responsable du fonctionnement des services ;
- Mme Marie BARDISA, conservatrice régionale des monuments historiques ;
- Mme Michèle BOUCHET-LACROIX, responsable du budget et de la comptabilité ;
- Mme Jacqueline IBARRA, responsable des ressources humaines ;
- Mme Anne LE BOT-HELLY, conservatrice régionale de l'archéologie.

Article 3 - L'arrêté portant subdélégation de signature n°2 011-10 du 17 janvier 2011 est abrogé.

Article 4 - Le directeur régional des affaires culturelles de Rhône-Alpes, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance de M. le directeur régional des finances publiques et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Pour le Préfet de région et par délégation  
Le directeur régional des affaires culturelles  
Alain LOMBARD

---